

Mme le Président: A l'ordre. Il ne s'agit pas d'une question de privilège. Le député aura peut-être une autre occasion de s'expliquer, mais je suppose qu'il a qualifié sa question de supplémentaire parce qu'elle portait sur la visite de M. Bush. Il ne s'agit pas non plus d'une question supplémentaire. En tout cas, il ne s'agit certainement pas d'une question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE MULTICULTURALISME

LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LA SUPPRESSION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, le 21 mars a été proclamé Journée internationale pour la suppression de la discrimination raciale par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1966. Il s'agit de l'anniversaire du massacre de gens non armés qui, le 21 mars 1960, manifestaient pacifiquement à Sharpeville, en Afrique du Sud, contre les lois raciales de ce pays.

[Français]

Le Canada est l'un des États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination, entrée en vigueur en 1969, et il a depuis fait rapport à six reprises aux Nations Unies sur le respect des dispositions de cet instrument au pays.

Chez nous, la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que la reconnaissance dans notre Constitution du principe du multiculturalisme prouvent amplement à quel point nous tenons à l'égalité et à la justice envers tous les Canadiens de quelque culture ou race qu'ils soient.

[Traduction]

Quand le Parlement a adopté notre politique de multiculturalisme il y a plus de dix ans, le Canada s'est engagé dans la voie du pluralisme culturel, dans un cadre bilingue. Un des principaux objectifs de cette politique est d'aider tous les groupes culturels à surmonter les obstacles les empêchant de jouer pleinement leur rôle dans la société canadienne. La discrimination à l'endroit de certains groupes culturels constitue un de ces obstacles. Les «minorités identifiables», c'est-à-dire les autochtones et les personnes d'origines asiatique et africaine, éprouvent des difficultés particulières à cet égard.

Même si nous faisons des progrès sur ce plan au Canada, il nous reste encore beaucoup à faire pour que tous les citoyens puissent jouer pleinement leur rôle dans la société. Nous avons ouvert un dialogue constructif entre les Canadiens en vue de trouver des façons de faire disparaître cette discrimination de notre société.

Le gouvernement a pris diverses initiatives à cet égard ces dernières années. La plus importante est l'organisation de la conférence marquant le dixième anniversaire du multiculturalisme, en 1981, qui a réuni pour la première fois, au niveau national, des dirigeants de l'industrie, des syndicats, des médias et des minorités identifiables, pour ouvrir ce dialogue. Le symposium sur les relations raciales et le droit, tenu en avril dernier, réunissait des dirigeants qui ont discuté du recours à la loi pour combattre la discrimination raciale.

• (1510)

Une conférence nationale sur les minorités identifiables et les médias a eu lieu à l'automne 1982. Des représentants clés des secteurs de la publicité et de la radiotélédiffusion ainsi que des minorités identifiables ont discuté de la façon dont les médias canadiens pourraient mieux refléter et illustrer la diversité de la société canadienne dans leurs réclames et leurs émissions. Le gouvernement du Canada a montré la voie dans ce domaine en adoptant des lignes directrices sur la représentation des minorités dans les communications du gouvernement fédéral.

J'ai mis sur pied dans mon propre ministère un service des relations raciales chargé, dans le cadre du programme du multiculturalisme, de reconnaître les domaines auxquels nous, en tant que société, devons nous attaquer pour mettre fin à la discrimination et aux préjugés raciaux et pour favoriser des communications et des relations personnelles constructives.

Nous reconnaissons tous que la promotion d'une plus grande compréhension, tolérance et harmonie entre les diverses collectivités est un projet de longue haleine. Le Canada s'est engagé formellement à le réaliser.

[Français]

Je crois fermement que nous pouvons construire une société multiculturelle et multiraciale qui soit à la fois créatrice, dynamique, fascinante et harmonieuse, et donner ainsi l'exemple aux autres. Les Canadiens ont suffisamment de bonne volonté pour cela, ils sont prêts. Il faut mettre à profit ces bonnes dispositions ainsi que les progrès réalisés jusqu'à maintenant.

[Traduction]

La Charte des droits et libertés, qui inclut explicitement le principe du multiculturalisme, sa préservation et sa mise en valeur, est la proclamation d'une promesse pour l'avenir. Il incombe à chacun de nous de faire en sorte que cette promesse soit tenue.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'ai l'honneur de répondre au nom de mon parti à la déclaration que vient de faire le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Fleming).

Lorsqu'on m'a dit, il y a une heure, que le ministre allait faire une déclaration, j'ai tout de suite pensé que des élections générales approchaient, car il est bien connu que le multiculturalisme est pour le gouvernement un cheval de bataille très périodique. On n'entend jamais parler du ministre chargé du Multiculturalisme, si ce n'est lorsque le gouvernement sent le besoin de s'assurer de l'appui électoral de ceux qui n'ont pas eu le privilège de naître au Canada, mais qui ont choisi d'y vivre et de partager notre riche et splendide patrimoine, et de bénéficier de la générosité des Canadiens.

Je puis dire à bon droit et d'expérience que nombre de nos tout nouveaux compatriotes sont venus s'installer au Canada à cause aussi de la politique nationale officielle à cet égard et de l'engagement des gouvernements successifs en matière de pluralisme culturel et de multiculturalisme. Je parle aussi en connaissance de cause lorsque je dis que ces engagements demeurent souvent lettre morte et que les espoirs que nombre d'entre nous avons apportés en venant au Canada, avec notre courage et nos ressources, ont été déçus.